



« FLEURIR DE MANIÈRE DURABLE »

L'image du fleurissement est aujourd'hui bien trop souvent associée à celle des jardinières plantées, massifs regorgeant d'annuelles aux teintes colorées l'été et d'arbustes taillés en cube. Limiter le fleurissement à ces pratiques serait oublier les autres composantes du paysage et de l'espace public : vues, perspectives, arbres isolés, massifs arbustifs mais aussi l'évolution dans le temps et les saisons.

Ainsi, les vivaces sont aujourd'hui fortement conseillées par les professionnels, en plantations dans les plates-bandes ou en bordures mixtes, car elles possèdent de nombreux avantages :

- ✿ **durée de vie plus longue (de 3 à 5 ans en moyenne),**
- ✿ **moins coûteuses que les annuelles en entretien**
- ✿ **moins gourmandes en eau,**
- ✿ **période de floraison plus longue,**
- ✿ **grande diversité de hauteur, de feuillage, de couleur et de texture,**
- ✿ **possibilité de les multiplier.**

- Mêlées aux arbustes, graminées et autres plantes, les possibilités de création sont décuplées.
- Privilégier les plantations de pleine terre quand cela est possible.
- Limiter les suspensions aux endroits stratégiques de la commune.

Retrouvez plus d'informations et de conseils sur le fleurissement sur : www.caue60.com

caue de l'Oise Conseils pratiques pour l'embellissement et le fleurissement

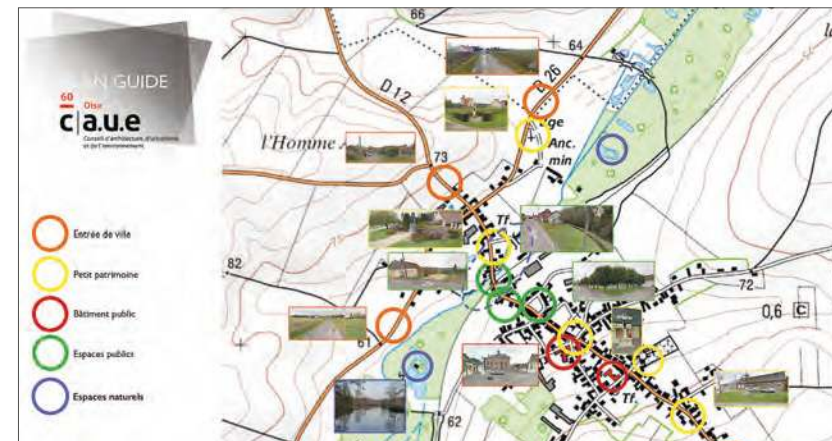


« LES MISSIONS DU CAUE »

Acteur incontournable du cadre de vie Oisien, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Oise est une association loi 1901 financée en partie par le Conseil départemental, instituée par la loi du 3 janvier 1977 sur l'Architecture. Ses missions sont basées sur quatre grands axes : SENSIBILISER, CONSEILLER, INFORMER, FORMER.

Reconnu d'utilité publique, le CAUE est composé d'une équipe pluridisciplinaire d'architectes, d'urbanistes et de paysagistes. Il peut intervenir dans votre commune pour toute question d'aménagement. Son approche transversale permet d'avoir une vision globale du territoire et de répondre à une multitude de problématiques urbaines, architecturales, environnementales ou paysagères.

Le CAUE peut également accompagner les communes sur le long terme pour leur fleurissement en proposant un plan guide paysager. À titre d'exemple, le CAUE de l'Oise est à l'initiative depuis 1992 de l'action « Plantons dans l'Oise », sur la plantation de haies d'essences locales sur le territoire.



Les partenaires



caue de l'Oise Conseils pratiques pour l'embellissement et le fleurissement



CONSEILS
PRATIQUES
POUR L'EMBELLEMENT
ET LE
FLEURISSEMENT
DURABLE
DE L'OISE

Crédit photos : CAUE

60 Oise
caue
Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement

À TRAVERS LE CAUE,
LE DÉPARTEMENT VOUS ACCOMPAGNE
POUR L'ENVIRONNEMENT



Suivez-nous sur :
oise.fr



« COMPRENDRE SA COMMUNE DANS SON ENSEMBLE »

Chaque village possède un patrimoine historique, architectural et paysager qui lui est propre. L'histoire et les activités du village sont aussi de véritables sources d'inspiration pour mettre en valeur les formes, les espaces et les usages : briqueterie, moulin, exploitation viticole...

On réfléchit donc à la manière de valoriser tous ces lieux et éléments :

- ✿ les bâtiments et équipements publics comme la mairie, l'église, les écoles...
- ✿ les entrées de ville,
- ✿ les espaces publics vus ou utilisés tels que les places publiques, les aires de jeux...
- ✿ le patrimoine vernaculaire : calvaires, puits, murs anciens, monuments aux morts...
- ✿ le patrimoine naturel : mares, rivières, arbres remarquables, haies...

Il faut avoir ainsi une vision globale de la commune, en listant, localisant et hiérarchisant les éléments à traiter et espaces verts à entretenir.

Chaque aménagement doit être pensé : contexte et échelle du lieu, nature du sol, exposition, ensoleillement, fréquentation, capacité d'entretien... Tous ces paramètres sont à prendre en compte !



« 5 RÈGLES D'OR POUR CRÉER UN MASSIF »

La création de massif se fait selon une démarche réfléchie. Quelques règles sont à prendre en compte :

- 1 Porter une attention particulière au contexte :** échelle, fréquentation, exposition, ensoleillement, type de sol, hydrométrie... Choisir ainsi les végétaux adaptés aux spécificités du terrain.
- 2 Diversifier la gamme végétale dans les massifs :** vivaces, graminées, annuelles, arbres, arbustes, bulbes... Les arbustes donnent de la hauteur à la composition et les variétés persistantes assureront une certaine pérennité tout au long de l'année. Les écorces, tiges et troncs ont aussi un rôle à jouer.
- 3 Préférer un camaïeu de couleur par massif plutôt qu'un mélange multicolore. Ce sont les contrastes qui animent une composition :** le noir et les couleurs foncées donnent de la profondeur tandis que le blanc illumine et assure les transitions. Penser également à la couleur des feuillages.
- 4 Tenir compte de la période de floraison des végétaux pour un effet tout au long de l'année :** limiter les annuelles aux endroits clefs de la commune. En hiver, les graminées prendront la suite des vivaces et autres plantations. Penser aux bulbes qui marquent les saisons (crocus, jonquille, tulipe...)
- 5 Jouer sur les formes et les volumes. Placer les végétaux selon leur hauteur :** petits devant, grands à l'arrière, en 3 paliers. Cela permet à l'œil de passer par différentes strates sans créer de rupture visuelle. Planter les vivaces d'une même espèce en nombre impair. La répétition d'une forme, d'une couleur ou d'une plante structure ainsi l'espace.

Le fleurissement c'est aussi la relation harmonieuse des plantes entre elles (annuelles, vivaces, arbres et arbustes), de l'homme et de son environnement.

Retrouvez plus d'informations et de conseils sur le fleurissement sur : www.caue60.com



« ENTREtenir AUTREMENT »

La réflexion va au-delà de la palette végétale et doit prendre en compte les usages et usagers, l'entretien et la gestion. La gestion doit s'adapter aux nouvelles pratiques et diffère selon l'usage du lieu : de l'horticole au naturel. En effet, on ne gère pas un centre-ville ou les abords d'une mairie, de la même façon qu'un espace en plein cœur d'une zone naturelle boisée. C'est la gestion différenciée.

Les objectifs sont multiples : **L'amélioration de la qualité de vie et d'usage** par la qualité et la diversité paysagère.

La rationalisation des modes de gestion, réduisant ainsi le coût de gestion par la diminution du temps d'entretien.

L'économie d'eau et d'engrais, ainsi que la réutilisation des ressources naturelles (eaux pluviales, déchets de tonte...).

La protection de l'environnement en limitant la pollution, le dérangement de la faune et en favorisant les processus naturels.

La planification, l'adaptation et l'optimisation des travaux d'entretien sur le long terme.

La sensibilisation des habitants à l'environnement et au respect de l'espace public.



Le label des Villes et Villages Fleuris récompense les communes qui contribuent à valoriser leur cadre de vie et qui s'inscrivent dans une démarche de fleurissement durable, mais aussi de valorisation du territoire, attractivité touristique et renforcement du lien social.

Plus d'information sur :

www.oise.fr | www.cnvfv.fr | www.picardietourisme-acteurs.com | www.hautsdefrance.fr

Visites des communes, attribuent et gèrent le label :

Dans l'Oise, plusieurs échelons sont à gravir :

